

**From:** Saved by Blink  
**Sent:** Tuesday, 11 April 2023 15:10  
**Subject:** EAC : Okongo somme Sama d'actionner le retrait de la RDC  
**Attachments:** , , ,



**ACTUALITÉS**  
**POLITIQUE**  
**CULTURE**  
**ÉCONOMIE**  
**NATION**  
**SPORT**  
**PLUS** ▾

▶  
Le Direct  
Radio



**PAYER**  
**L'IMPÔT EST UN**  
**DEVOIR CIVIQUE.**



FLASH INFOS — DIRECTION GENERALE DES IMPOTS



ACCUEIL

›

POLITIQUE

ACTUALITÉ

# EAC : Okongo somme Sama d'actionner le retrait de la RDC

Dès ce samedi 08 avril 2023, il faut mettre en marche le processus de retrait des Forces armées de l'EAC du territoire de la République démocratique du Congo. Dans une correspondance adressée au Premier ministre congolais, Maître Michel Okongo Lomena affirme qu'au-lieu de soutenir les FARDC, ces armées de l'EAC pillent nos richesses et opèrent de nombreux massacres dans les territoires occupés dans l'est du pays. Okongo a également saisi Félix Tshisekedi vendredi sur le même souci.

*Par Landry Amisi*



*Michel Okongo, leader de l'Unité des valeurs @Photo Droits tiers*

publié le 8 avril 2023 à 18:26:22

Pour Michel Okongo Lomena, président de Unité des Valeurs (UV), la réalité sur le terrain est contraire aux missions annoncées de l'EAC. Au vu des informations publiées par diverses sources et confirmées du bout de lèvres par le gouvernement faisant état d'un hold-up de la part « *des armées de l'EAC qui agissent et*

*s'installent en conquistador* » dans les territoires de la RDC jadis occupés par les M23 qui ont fait amende honorable aux forces de l'EAC en leur cédant des terres congolaises. « *Au cas où votre bonne foi et celle du chef de l'Etat seraient abusées et mises à l'épreuve, il est plus que temps pour vous et pour le président de la République de renoncer au Traité de l'EAC notamment en actionnant les mécanismes constitutionnels prévus par l'article 214 afin de permettre aux deux Chambres de représentants constituant le Parlement de la RDC, soit de révoquer notre adhésion au Traité de l'EAC, soit de convoquer le peuple congolais au travers d'un référendum afin de lui permettre de se prononcer sur cette question* », écrit Okongo à Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge.

Lire aussi :

[Les vrais et les faux de l'Union sacrée](#)

Le leader de l'Unité des Valeurs trouve absurde de laisser l'EAC s'accaparer des pans importants de nos territoires, et « *de confisquer la souveraineté d'un Etat* ».

## Tshisekedi-Sama, vers une grave haute trahison

L'article 63, al. 2 de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006 tel que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 recommande que *“toute autorité nationale, provinciale, locale et coutumière a le devoir de sauvegarder l'unité de la République et l'intégrité de son territoire, sous peine de haute trahison”*. « *La mise en application stricte de la Constitution voudra que vous soyez traités de haute trahison au cas où vous vous absteniez à maintenir la République démocratique du Congo dans le Traité de l'EAC* » qui prédispose notre pays à faire partie d'un empire Hima-Tutsi camouflé à travers une Fédération politique tel que prévu par l'article 5, al. 2 qui prévoit ce qui suit : *“Conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent article, les États membres s'engagent à établir entre eux et, conformément aux dispositions du traité, une Union douanière, un marché commun, plus tard une union monétaire et, à la fin, une fédération politique afin de renforcer et de réglementer les relations industrielles, commerciales, culturelles, sociales et politiques des États*

*membres de même que leurs rapports dans le secteur de l'infrastructure et dans d'autres domaines afin de promouvoir un développement accéléré, harmonieux et équilibré et une expansion durable des activités économiques dont les bénéfices seront partagés équitablement entre eux".* Personne n'a le droit de cracher sur la mémoire de nos martyrs, de nos Héros et de nos vaillants éléments des Forces armées qui ont respectivement payé de leurs vies pour l'obtention de notre indépendance et pour le maintien intact et la sauvegarde de notre souveraineté, souligne la missive Okongo. Il rappelle en substance que « **le gouvernement définit, en concertation avec le président de la République, la politique de la nation et en assume la responsabilité (art. 91 de la Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011)** ».

## Exigeons toute la vérité cachée derrière l'adhésion de la RDC à l'EAC

Le peuple congolais exige du Premier ministre et du président de la République, « **toute la vérité cachée sur le processus qui a conduit à l'adhésion de notre pays au Traité de l'EAC afin de s'assurer que les zones d'ombre qui apparaissent aujourd'hui au vu du comportement désinvolte de l'EAC ont été occultées par le chef de l'Etat** », écrit-il. Michel Okongo Lomena trouve révoltant de voir les armées de l'EAC présentes sur le sol congolais soumettre les éléments de nos Forces armées à une interdiction de fouler le pied sur une partie de notre propre territoire pour lequel ils sont allés combattre dans le cadre de l'Etat d'urgence décrété par le chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, et plusieurs fois reconduits par les deux Chambres de Représentants.

## Bemba, Peter Kazadi, Lutundula, Rose Mutombo et cours et tribunaux interpellés

Le lettre de maître Okongo interpelle toute la chaîne de responsabilité dans cette cause qui nécessite que soient mis à l'index certains responsables de ministères et

cours et tribunaux congolais. D'abord le vice-Premier ministre, ministre de la Défense, Jean-Pierre Bemba Gombo qui a le devoir d'édifier et de rassurer le peuple congolais déjà gagné par la psychose à la suite de la position prise unilatéralement par le commandement des armées de l'EAC de s'accaparer d'une partie de notre territoire et d'en interdire l'accès à nos forces armées.

Ensuite, le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Peter Kazadi ayant en charge la territoriale de bien vouloir apporter un éclairage sur l'attitude des armées de l'EAC portant sur la restriction de la liberté de circulation de nos concitoyens de Bunagana et environs qui s'étend aussi sur les éléments de la Police nationale congolaise et nos services de sécurité. Michel Okongo Lomena cible également le vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères ayant en charge, entre autres, la diplomatie de notre pays. Vu son implication directe aux côtés du chef de l'Etat dans le processus ayant abouti à l'adhésion de la RDC au Traité de l'EAC, le ministre Lutundula est dans l'obligation de livrer au peuple congolais, souverain primaire, amputé de sa souveraineté par l'EAC, **« toute la vérité sur le droit concédé à l'EAC qui permet à ses forces armées de s'accaparer de nos territoires, et de restreindre à nos populations sa liberté constitutionnelle de circuler, une attitude qui semble trouver son fondement sur l'article 4 du Traité de l'EAC »**. Le même courrier de Michel Okongo vise la ministre de la Justice, Rose Mutombo Kiese amputée de son droit d'exercer ses prérogatives sur nos compatriotes de Bunagana et des environs, otages des armées de l'EAC. Il appartient à cette autorité d'édifier le peuple congolais sur sa capacité à protéger nos concitoyens concernés, et à leur permettre d'exercer leurs libertés fondamentales, explique le président de l'Unité des Valeurs. La correspondance Okongo épingle également le président de la Cour constitutionnelle envers qui les citoyens congolais ont les yeux tournés dans le cadre de la restriction de la liberté de circulation qui est imposée aux Congolais sur leur propre sol par des armées étrangères se trouvant sur le territoire congolais à la suite de l'adhésion de notre pays au Traité de l'EAC, entendu que la Cour constitutionnelle **“est chargée du contrôle de la constitutionnalité des lois et des actes ayant force de loi” (Art. 160 de la Constitution de la République démocratique du Congo, telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011)**. Le Procureur général près la Cour constitutionnelle qui a en charge

d'émettre un avis motivé dans les autres matières de la compétence de la Cour constitutionnelle (**Art.14 de la loi portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle**), n'est pas en reste. « *Le peuple demande de vous saisir de la question liée à l'occupation d'une partie de notre territoire par les armées de l'EAC invitées par le gouvernement congolais de par le Traité de l'EAC auquel est astreinte la RDC* », souligne Okongo. Enfin, la question de la souveraineté est une thématique qui est au cœur de la survie d'une nation. Elle nous ramène à la notion de l'indépendance, à celle de l'existence en ayant un choix sur le modèle de société, indique le courrier de Michel Okongo Lomena à Sama Lukonde.

## Faire le choix d'une paix totale ou d'une guerre totale

Le gouvernement de la République démocratique du Congo ne doit pas continuellement se plier aux pressions, chantages et menaces d'autres nations, indique Okongo. « *Il est temps que nous puissions opter pour l'expression de la force afin de faire valoir la grandeur de notre pays, la République démocratique du Congo* », a souligné Maître Michel Okongo Lomena. Aujourd'hui l'histoire nous interpelle, « *nous devons de ce fait nous déterminer sur le choix d'une paix totale ou d'une guerre totale tel que l'avait proposé le chef de l'Etat* », car selon le site américain Global Fire power, sur le top 30 des puissances militaires d'Afrique établies le 03 avril 2022, la RDC est classée 11ème devant le Kenya 12ème, devant l'Ouganda 15ème et devant la Tanzanie 24ème ; tandis que en termes d'effectifs, notre pays, la RDC est classée 5ème avec un effectif de 134 250 éléments (**les nouvelles recrues non comprises**), suivie de l'Ouganda 14ème avec 45 000, du Rwanda 16ème avec 33 000, du Burundi 17ème avec 30 000, de la Tanzanie 19ème avec 27 000 et du Kenya avec 24 000. Au vu de ce tableau, l'équilibre de force est tranchant. Ceci étant « *la RDC ne peut jamais, alors jamais, se plier devant ces armées d'occupation qui prétendent à tort avoir une grandeur face aux Forces armées de la République démocratique du Congo* ». Devant Dieu, le peuple et devant sa conscience, le Premier ministre a l'obligation constitutionnelle et morale de tout faire ; d'agir afin que la République reprenne impérativement ses droits, insiste Michel Okongo Lomena. Autrement dit, une lecture à haute voix de l'article 63 al. 2 s'impose dans toute sa teneur, à savoir :

*“Toute autorité nationale, provinciale, locale et coutumière a le devoir de sauvegarder l’unité de la République et l’intégrité de son territoire, sous peine de haute trahison“.*



**POLITIQUE**

**CIRGL : Mbusa Nyamuisi annonce les travaux d’évaluation**

**POLITIQUE**

**Charte Union sacrée : le CNC se félicite de son combat mené auprès de Félix Tshisekedi**

## *Nos tags*

**VISITE PAPAIE  
ENRÔLEMENT  
ÉLECTION  
CENI  
GUERRE  
AGRESSION  
POLITIQUE**

**Julien Paluku attendu fin juin à l’Expo sino-africaine de Shangsha en Chine**

Le ministre congolais de l’Industrie est attendu du 29 juin au 02 juillet à Shangsha en Chine. Julien Paluku va participer à l’exposition économique et commerciale sino-africaine en tant qu’invité de marque.

**Un hôpital moderne pour la Garde républicaine à Kinshasa**

---

**Bas-Uele : Carole Agito équipe le centre de santé “Ba Maria” de Buta en matériels médicaux**

---

**Kasaï : les étudiants sensibilisés sur la lutte contre les VBG**  
**RDC : vers la digitalisation du secteur de la justice**

---

**ÉCONOMIE**

**La présidence toujours budgétivore**

Ni la Défense nationale avec la guerre de M23/RDF dans l'est ni la Fonction publique, malgré les vagues de mécanisation des fonctionnaires d'État, ne figurent dans le trio de tête des ministères les plus budgétivores. Il s'agit plutôt des Affaires étrangères, du Budget et des Sports et loisirs.

**POLITIQUE**

**Les vrais et les faux de l'Union sacrée**

---

**ÉCONOMIE**

**Lubrifiants, la fermeture des industries locales impacte sur les recettes de la DGDA**

---

**CENI**

**La CENI troublée par les révélations de Lamuka**

---

*APPEL D'OFFRES*



Maintenance des splits des sites d'Equity BCDC de l'Est, du Nord et du Centre

---



Appel à projets dans le cadre du programme de micro financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PEM)

---



Travaux de réhabilitation du PEV de Goma dans la province du Nord-Kivu

---

*OFFRES D'EMPLOI*





Expert(e) Suivi & Evaluation

---



Comptable

---



**AVIS DE RECRUTEMENT**

---

QUI SOMMES NOUS

CONTACT

NOTRE ÉQUIPE

NOS ÉMISSIONS

ACTUALITÉS

POLITIQUE

ÉCONOMIE

SPORT

CULTURE

INTERNATIONAL

VIDEOS

PODCAST

FACEBOOK

TWITTER

INSTAGRAM

YOUTUBE

LINKEDIN



2022© [Ouragan.cd](http://Ouragan.cd) Tous droits réservés.

Ouragan cd

ACTUALITÉS

POLITIQUE

ÉCONOMIE

SPORT

CULTURE

INTERNATIONAL

VIDEOS

PODCAST

---

QUI SOMMES NOUS

CONTACT

NOTRE ÉQUIPE

NOS ÉMISSIONS

---

2022© [Ouragan.cd](#) Tous droits réservés.